
Pas de candidature vert'libérale au Conseil communal de Neuchâtel

Les vert'libéraux renoncent à présenter une candidature à l'occasion de l'élection complémentaire au Conseil communal de Neuchâtel, tout en estimant que le siège doit revenir à la droite.

Le siège laissé vacant au Conseil communal de la Ville de Neuchâtel suite à l'élection de M. Alain Ribaux au Conseil d'Etat ne sera pas convoité par les vert'libéraux neuchâtelois. En effet, ceux-ci ont décidé de ne présenter aucune candidature lors de l'élection complémentaire du 22 septembre prochain.

Les vert'libéraux estiment, de la même manière que sur le plan cantonal, qu'une élection à un exécutif ne doit pas s'apparenter à un laboratoire politique. Par ailleurs, un élu à l'exécutif d'une Ville ne peut prétendre à une action efficace et légitime s'il ne peut s'appuyer sur un groupe d'élus au Conseil général. Or du moment que les vert'libéraux, nouveaux venus sur l'échiquier politique cantonal, ne comptent à ce jour aucun élu au Conseil général de Neuchâtel, il ne fait aucun sens de convoiter un siège au Conseil communal pour l'instant.

Au demeurant, la perspective d'une élection tacite n'incite pas non plus les vert'libéraux à venir jouer les trouble-fête. Conformément au système proportionnel voulu par la population de la capitale cantonale et au résultat des dernières élections communales, le siège revient légitimement à la droite. Au surplus, les vert'libéraux voient d'un très bon œil la candidature de Fabio Bongiovanni, ancien président du Conseil Général de la ville de Neuchâtel et PLR de grande valeur.

Raphaël Grandjean est à votre disposition pour toute question au 079 213 64 04.

Neuchâtel, le 5 août 2013